



La formation continue, *c'est quoi ?*

La formation continue représente pour chaque agent un droit.

Elle lui permet de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées.

La formation continue de l'ensemble des personnels vise à doter les agents des compétences professionnelles indispensables à une constante adaptation aux évolutions du système éducatif et à l'accompagnement des élèves.

Elle constitue un **point d'appui** essentiel dans la construction et la réussite du projet professionnel individuel.

Tous les personnels de l'éducation nationale sans exception bénéficient du droit à la formation continue, qu'ils soient enseignants, personnels d'encadrement, d'inspection, agents administratif, médecins, titulaire ou contractuel.

Trois outils sont mis à leurs dispositions :

- Le compte de formation professionnel (CPF) ;
- Le congé de formation professionnel ;
- Le plan académique de formation.

Les formations s'appuient sur les priorités nationales décrites dans le plan national de formation (PNF).

Les grandes priorités de formation restent :

- L'acquisition des savoirs fondamentaux durant toute la scolarité obligatoire ;
- L'accompagnement de la poursuite d'études des élèves, du lycée à l'enseignement supérieur ;
- La formation aux valeurs de la République, dont la laïcité.

C'EST QUOI ?



Le PNF prend aussi en compte **l'évolution des pratiques professionnelles** et **le renforcement des politiques d'égalité** : égalité des chances en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers, surtout dans le cadre de l'école inclusive, et en faveur des territoires les plus fragiles, égalité filles-garçons, fondamentaux du management, égalité professionnelle, égalité et diversité au travail...

Une part importante des formations est également dédiée à **la santé** et à **la sécurité au travail**, ainsi qu'**au numérique éducatif** et à **l'innovation** comme leviers de transformation du système éducatif.

L'offre académique de formation décline les priorités nationales définies dans le PNF :

En fonction des problématiques et enjeux locaux afin de répondre concrètement à la réalité et aux besoins des enseignants dans leur pratique professionnelle quotidienne. Elle doit aussi permettre de s'adapter aux nouvelles exigences du métier par l'actualisation des connaissances et le renforcement des compétences tout au long de la carrière.

La région académique Guadeloupe a défini ainsi son plan académique de formation (PAF) 2021-2022 selon trois axes :

1. Se situer dans le système éducatif.
2. Se former et perfectionner ses pratiques professionnelles.
3. Être accompagné dans ses évolutions professionnelle.

Les objectifs de formation : [32 priorités sont présentées aux personnels sur le site Internet du rectorat de Guadeloupe](#) (page 54), avec les orientations stratégiques prenant en compte le contexte académique, ainsi que les objectifs de formation, par domaine disciplinaire ou interdisciplinaire et en intermétiers.

Le PAF de la région académique Guadeloupe est constitué de 7 volets :

- **Volet 1** : toutes les formations et préparations aux concours, diplômes et certifications ;
- **Volet 2** : uniquement le 1er degré, les formations « départementales » et par circonscription ;
- **Volet 3** : uniquement le 2nd degré et Psy-EN, par discipline ;
- **Volet 4** : uniquement les personnels IATSS ;
- **Volet 5** : toutes les formations des personnels d'encadrement ;
- **Volet 6** : toutes les formations en Interdegré ;
- **Volet 7** : toutes les formations en Intercatégoriel.



A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, tous les personnels ont accès aux formations du PAF.

Selon le contexte organisationnel, les formations peuvent avoir lieu soit en **présentiel** en Guadeloupe ou à Saint-Martin, soit en **distanciel**, soit les deux, c'est-à-dire de manière **hybride**.

Depuis 2018, **le SENIDN a nommé un coordonnateur de la formation continue basé à Saint-Martin** chargé d'assurer l'interface avec la délégation régionale à la formation des personnels de l'éducation nationale (DRAFPEM) et les personnels en poste à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Sa mission principale est de **faciliter le déploiement des formations sur nos territoires et ainsi de permettre au plus grand nombre d'accéder aux formations** de son choix, en cohérence avec les priorités nationales, académiques et territoriales.

Le nombre de modules de formation dans les Iles du nord a quadruplé : de 30 modules en 2018-2019 à 119 en 2021-2022.

A elle seule, la circonscription du premier degré met en place 29 actions de formation en faveur des professeurs des écoles.

Dans le second degré, ce sont 34 modules spécifiques aux enseignants de collèges et lycées qui sont mis en place *in situ*.

A cela s'ajoute les actions de préparation aux concours et certifications, les modules en Interdegré et en Intercatégoriel qui ciblent l'ensemble des personnels.

Si toutes les actions de formation répondent à des besoins identifiés, certaines accompagnent des dispositifs innovants propres aux Iles du nord : Enseigner en classe bilingue, se perfectionner en anglais, enseigner le tourisme, accueillir un élève allophone en classe, etc. Ce qui témoigne d'une réelle volonté d'assurer un enseignement de qualité, cohérent et adapté aux spécificités locales, dans le cadre du projet d'académie et de sa déclinaison à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

Pour aller plus loin

- 🔗 [DRAFPEM une nouvelle dynamique pour la formation continuée et continue des personnels](#)
- 🔗 [Le cahier des charges de la formation continue 2021-2022](#)
- 🔗 [La formation des nouveaux arrivants dans les Iles du nord](#)